



## Probleme sur mon véhicule quasi neuf 15 jours après son achat!

Par **petitegens**, le **12/06/2013** à **22:17**

Bonjour,  
Début février nous avons acquis un véhicule dans une concession ford.  
15 jours après l'achat de ce bien, nous avons déjà les premiers accoups donné par le véhicule et un mois après nous étions chez le concessionnaire qui nous ont pris les travaux en charges.  
Jusque la tout va bien jusqu'au moment ou les même symptômes réapparaissent encore et encore, on enchaîne les aller retour chez le concessionnaire qui nous font a chaque fois soit disant travaux pour régler le problème (à leurs charge). A ce jour le véhicule est toujours en panne, ils ne trouvent pas le problème et ont proposé de nous le reprendre 1000 euros en dessous du prix qu'on l'a acheté sans compter le prix carte grise et tout les préjudices que cela nous a causé en l'espace de 5 mois, j'estime que ce véhicule n'a jamais réellement fonctionné. J'aimerais savoir si je peux exiger le remboursement total (ne sachant pas si le problème existait déjà avant, nous n'avons rien pour le prouver même si j'en suis persuadée) merci de votre réponse, c'est urgent.

Par **Lag0**, le **13/06/2013** à **07:35**

Bonjour,  
Vous devez demander l'application de la garantie légale de conformité.  
Voir <http://vosdroits.service-public.fr/F11094.xhtml>  
[citation] Quelles sont les obligations du vendeur ?  
Le vendeur doit alors remplacer ou réparer le produit sans frais dans un délai de 30 jours.  
S'il est dans l'incapacité de s'exécuter, et si le défaut est majeur, il doit :  
soit vous rembourser le prix d'achat du produit,  
soit vous laisser le produit non conforme et vous dédommager d'une partie du prix.  
[/citation]